



MAIRIE DE GONNEVILLE-SUR-MER
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2020-002

14 février 2020

OBJET : Arrêté informant d'une campagne de détection de réseaux, RD 142 A et Chemin du Pré Tavernier

Le Maire,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la société Résodétection basée ZA La Chaffine, 7 Avenue de la Chaffine, 13160 Chateaufort, représentée par Madame Steacy MARTY, en date du 11 Février 2020,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Arrête :

Article 1. Des travaux de détection des réseaux enterrés pour le compte du Syndicat des Eaux se dérouleront, RD 142 A et Chemin du Pré Tavernier, à Gonneville-sur-Mer, du 24 février au 13 mars 2020, entre 8h30 et 17h.

Article 2 : La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place et entretenues par l'entreprise effectuant les travaux, sous son entière responsabilité.

Article 7 : Ampliation est adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Bernard HOYE



Canalisation en rouge 1 km
Cours aux lièvres à Réservoir de
la maison blanche | Heuland

